

La lettre Cofrac

#12

septembre 2004

À la une

L'accréditation, partenaire incontournable du développement économique

Le monde de l'accréditation ne s'arrête pratiquement plus de tourner. C'est tout juste s'il ralentit sa course en des périodes de durées de plus en plus courtes.

Ainsi, la période estivale passée a été riche en événements importants tant au plan national qu'au plan international. Pour ce qui est du Cofrac tout d'abord, je mentionnerai :

- la poursuite du développement des accréditations dans de nouveaux domaines, tout particulièrement dans le domaine réglementaire ;
- notre participation au Partenariat National de Développement des Industries Agroalimentaires lancé par le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales ;
- l'accentuation de notre effort pour améliorer nos prestations (système qualité, système d'information) ;
- nos avancées en terme de communication (campagne des 10 ans, refonte complète de notre site Internet).

Mais je tiens aussi à souligner que, le 2 août 2004, j'ai eu l'honneur de remettre le diplôme d'accréditation au Laboratoire départemental des Vosges en présence de Christian Poncet, président du Sénat et président du conseil général du département. De telles manifestations contribuent largement au développement de

l'accréditation et de la renommée du Cofrac.

À l'international, bien des sujets ont avancé, en particulier dans le domaine de la normalisation. Je citerai :

- une première réunion au plus haut niveau entre ILAC, IAF et ISO dans le cadre du Memorandum of Understanding signé par les trois organisations ;
- la finalisation des travaux relatifs à la norme ISO/CEI 17011 concernant au premier chef les organismes d'accréditation et qui devrait pouvoir être publiée cet automne ;
- la préparation des assemblées générales d'ILAC et d'IAF qui auront lieu au Cap (Afrique du Sud) début octobre ;
- ma participation en tant que président d'EA (European co-operation for Accreditation) à un séminaire organisé à Taipei par la Commission européenne sur les règlements techniques, les normes et l'évaluation de la conformité.

Tout cela confirme l'importance croissante du rôle de l'accréditation au service des économies nationales et du commerce mondial.

Je le répète, l'accréditation n'est pas une fin en soi. Il faut qu'elle soit utile au développement économique de tous les pays.

DANIEL PIERRE DIRECTEUR

Communication

La lettre Cofrac, numéro spécial en novembre ⁽¹⁾

En novembre, nous publions un numéro spécial de *La lettre Cofrac* entièrement consacré aux développements de l'accréditation dans le domaine réglementaire, sous le titre : « L'accréditation, un relais majeur de l'action de la puissance publique ».

Objectifs

Clarifier les rôles respectifs de l'Administration et du Cofrac et faire l'inventaire de la réglementation couverte par l'accréditation du Cofrac. ■

(1) Contrairement à ce que nous avons annoncé en juin, le numéro spécial paraîtra en novembre.

Directeur de la publication : Daniel Pierre.

Rédacteur en chef : Martine Blum.

Secrétaire de rédaction : Lydie Mauger.

Comité de rédaction : Marie-Geneviève Duhau-Soulaige, Nathalie Savéant, Fabienne Venant, Laurent Vinson, Jean-François Moro, Patrick Reposeur, Martine Simon, Daniel Pierre, Jacques Loiseaux.

Abonnement : gratuit.

Contact : 37, rue de Lyon 75012 Paris.

Tél. : 01 44 68 82 20 - Fax : 01 44 68 82 21

<http://www.cofrac.fr>

Tirage : 2 500 exemplaires, 5 numéros par an.

Édité par Cofrac, 37, rue de Lyon 75012 Paris.

Conception & réalisation : Paragramme, Paris 11^e.

Impression : Actuaicolor, Paris 11^e.

■ Trois questions à...

Laurent Vinson...

Historiquement ancrée dans le domaine réglementaire, l'accréditation Inspection tend à se développer dans le domaine volontaire. Laurent Vinson, responsable de la section depuis 2003, s'explique.

La lettre Cofrac L'activité de la section Inspection se diversifie sensiblement avec, entre autres, l'émergence de demandes d'accréditation volontaires. Le « volontaire » va-t-il l'emporter sur le « réglementaire » ?

Laurent Vinson Je ne le pense pas. Une très large part de l'activité d'accréditation Inspection relève encore du domaine réglementaire et les développements qui se dessinent, contrôle technique des poids lourds et contrôle des tours aéro-réfrigérantes, vont dans ce sens. Le secteur volontaire correspond à trois types de démarches :

1. Celles d'organismes visant à améliorer leur fonctionnement.
2. Celles d'entreprises qui veulent donner confiance dans leurs prestations, faire valoir leur compétence et se démarquer de leurs concurrents.
3. Celles d'organismes pour qui l'accréditation est un « passeport » permettant de répondre aux appels d'offres de certains grands donneurs d'ordre ou à des marchés internationaux.

Pour nous, la croissance des demandes d'origine volontaire est une preuve de la pertinence de l'accréditation dans le domaine Inspection et de la confiance des organismes dans notre travail.

La lettre Cofrac D'une façon générale, comment les « contrôleurs » ont-ils acceptés d'être à leur tour contrôlés ?

Laurent Vinson En fait, les choses se sont mises en place assez naturellement, même si nous passions volontiers pour les « bœufs carottes » du secteur au début. Nous avons affaire à des professionnels du contrôle, formés, organisés comme tels. Ils interviennent dans le monde de l'attestation de la conformité depuis longtemps et l'ana-

lyse des risques est au cœur de leur savoir-faire. La démarche d'accréditation, évaluation des compétences et de l'organisation, « colle » bien à leur métier, ils l'ont donc plutôt bien acceptée.

La lettre Cofrac : Le Cofrac a signé le premier MLA Inspection établi par EA. Un résultat remarquable après de nombreuses discussions...

Laurent Vinson En Europe, l'inspection est un métier bien connu et qui existe depuis longtemps, les marchés des États membres sont cependant structurés différemment. Le plus difficile aura été de se mettre d'accord sur le contenu des critères d'indépendance pour les organismes de type A et de déterminer les activités totalement incompatibles avec le statut de tierce partie. En réalité, la véritable difficulté consiste ensuite à définir jusqu'où il est possible et raisonnable d'aller dans le contexte de l'accréditation, par exemple dans l'examen de la nature des liens de l'organisme avec des entités apparentées développant de telles activités incompatibles. Car les conséquences peuvent être lourdes. Refuser à un organisme l'accréditation au titre des critères d'indépendance de type A peut revenir à lui barrer l'accès au marché. Par ailleurs, pour que l'accord de reconnaissance mutuelle prenne toute sa valeur, il était impératif d'harmoniser les pratiques entre accréditeurs. Nous l'avons expérimenté avec l'audit par EA : il nous a fallu faire évoluer notre processus pour intégrer les observations d'inspection sur site. Nous avons dû répondre aux exigences d'EA, et c'est bien normal, mais en adaptant nos procédures d'évaluation au contexte du marché français.

L'important était de donner confiance, y compris à l'équipe d'audit d'EA !

La lettre Cofrac Le Cofrac s'achemine résolument vers un processus d'accréditation uniformisé. Quelle est la réalité aujourd'hui ? Et quelles sont les perspectives ?

Laurent Vinson Nous en sommes tous conscients, il existe des limites à l'harmonisation, fixées par les activités concernées elles-mêmes. Un exemple : dans un réseau de laboratoires, le Cofrac évaluera tous les laboratoires. En inspection, il n'est pas question d'auditer toutes les agences d'un organisme car l'agence n'est qu'un point de départ : ce qui nous intéresse c'est l'inspecteur, l'inspection. Chez nous, le jugement professionnel est un élément clé de la compétence. Nous sommes moins dans la répétabilité. C'est pourquoi le comité n'a pas considéré utile de prévoir l'évaluation exhaustive de toutes les agences d'un organisme.

Pour autant, nous allons vers un processus de décision qui sera commun dans ses grandes étapes. Mais il restera des règles de gestion spécifiques aux sections, c'est important.

Côté perspectives, nous devrions connaître, dans les toutes prochaines années, une forte croissance de l'activité Inspection, ce qui nous conforte dans notre mission, au service de l'intérêt général, des entreprises et du citoyen. C'est du reste une dimension importante pour nous et tous ceux qui travaillent au Cofrac en général. Nous œuvrons pour de bonnes causes : plus de sécurité, un meilleur environnement, une meilleure santé, plus de confiance, autant de valeurs que nous sommes fiers de partager non seulement avec nos auditeurs et experts mais avec nos partenaires des comités. ■

■ 2004, l'année des 10 ans du Cofrac



La Campagne continue !

Notre campagne de communication « 2004, l'année des 10 ans du Cofrac » a connu un temps fort le 22 juin dernier, au Palais Brongniart, que vous avez été nombreux à partager avec nous. L'été est passé depuis et, même si l'émotion de cette journée particulière reste présente, il est temps d'envisager le programme du second semestre. Avec quelques rendez-vous importants : en novembre, vous pourrez retrouver en ligne le quiz spécial 10 ans. En attendant, si vous souhaitez tester vos connaissances ou les approfondir de façon ludique, n'hésitez pas à nous demander un exemplaire du quiz imprimé en écrivant à virginie.henst@cofrac.fr. En novembre également, nous publierons un numéro spécial de *La Lettre Cofrac* consacré à l'accréditation dans le secteur réglementaire. Accréditation, agrément, notification, nous essaierons de clarifier les démarches à l'aide d'exemples. Nous dresserons l'inventaire de l'accréditation dite réglementaire, mise en place pour répondre à la demande des pouvoirs publics. Des infos pratiques, des repères terminologiques, compléteront ce numéro. Si vous souhaitez le recevoir ou bien vous abonner, contactez-nous.

En décembre, paraîtra un ouvrage publié par le Cofrac. Intitulé « *L'accréditation en toute confiance* », le livre retrace l'expérience de dix années d'accréditation et présente l'exposé circonstancié des enjeux clés des dix prochaines années.

Et toujours, sur cofrac.fr, page spéciale 10 ans, le feuilleton Internet des 10 ans : quatre épisodes à paraître pour se remémorer les faits marquants des années 2000, 2001, 2002 et 2003.

Enfin, vous avez été nombreux, le 22 juin, à souhaiter inscrire votre témoignage dans notre Livre d'or. Vous pouvez le faire, en ligne, directement sur le site du Cofrac en page d'accueil.

Nous n'avons pas fini de fêter avec vous nos dix ans alors, à bientôt ! ■

■ Travaux

Formation des auditeurs au référentiel NF EN ISO 15189

Le document LAB LABM ref 02 : « Accréditation des laboratoires d'analyses médicales selon la norme NF EN ISO 15189 - Prescriptions » a été validé par le comité de section Laboratoires le 11 juin 2004. Une session de formation a été organisée par le Cofrac le 29 septembre 2004. Cette formation s'adresse aux auditeurs qualitatifs et aux experts techniques du domaine. Le Cofrac est donc maintenant en mesure de réaliser les évaluations d'accréditation selon ce référentiel afin de répondre à la demande croissante d'accréditation de la part des laboratoires d'analyses médicales.

Rappelons que ce référentiel ne s'applique qu'aux activités de biologie médicale, c'est-à-dire aux laboratoires réalisant des analyses à partir de prélèvements ou substances d'origine humaine visant à apporter des informations utiles au diagnostic, à la prévention ou au traitement des maladies ou à l'évaluation de santé. Il ne peut s'appliquer aux actes d'anatomie et de cytologie pathologiques pour lesquels l'accréditation ne pourra être délivrée qu'au regard des exigences de la norme NF EN ISO/CEI 17025.

Pour de plus amples renseignements, les laboratoires candidats peuvent entrer en contact avec Robin Leguy, responsable d'accréditation, ou Éric Chorin, responsable du pôle Biologie-biochimie. ■

■ Travaux

Assemblée annuelle des auditeurs Inspection

Le 7 octobre s'est tenue l'assemblée annuelle des auditeurs Inspection dans les locaux de l'Asiem à Paris (7^e). À l'ordre du jour :

Actualités Cofrac

Renouvellement du comité de section Inspection

Auditeurs de la section : départs, arrivées

Signature du MLA EA Inspection

Évolutions du guide d'application de la norme NF EN 45004

Accréditation Inspection

Mise en œuvre des nouveaux critères d'indépendance pour les organismes de type A

Retours d'expérience sur les observations d'inspection sur site : témoignages d'auditeurs techniques

Organisation des audits : nouveautés et rappels

Bilan 2003/2004

Qualité

Bilan indicateurs, évaluation EA et audit interne 2004, objectifs 2005

Travaux en cours et perspectives

Définition du périmètre d'accréditation

Développements et marque Cofrac

Projet Cofrac

International

Ressources

Nominations aux comités de section

Certification de produits et services

Pascale Viard, ministre de l'Écologie et du développement durable, a rejoint le comité de section depuis le 9 juillet.

Inspection

Le capitaine François-Marie Brochard, ministre de l'Intérieur, a rejoint le comité de section depuis le 9 juillet en remplacement du commandant Jean-François Pigeon. ■

Recherchons (H/F) ingénieur en mécanique

Responsable d'accréditation au sein du pôle Mécanique de la section Laboratoires, vous aurez en charge la gestion de l'accréditation de laboratoires d'étalonnage en pression, force/couple et de laboratoires réalisant des essais sur des machines d'essais mécaniques. Vous assurerez l'expertise des dossiers et l'organisation des évaluations sur site. De plus, vous effectuerez régulièrement des audits qualité et participerez ponctuellement à des actions de formation et de communication.

À 28-30 ans environ, de formation ingénieur ou équivalent en mécanique, votre expérience de plusieurs années en laboratoire vous a permis de développer de solides connaissances dans les domaines précités.

Entreprenant et rigoureux, vous avez l'esprit de synthèse et un goût prononcé pour la communication.

Contact : sandra.manjon@cofrac.fr.

Recherchons experts et auditeurs BPE

Dans le cadre de la délégation par la DGAI au Cofrac de la gestion du contrôle avant agrément des organismes habilités à réaliser des essais officiellement reconnus sur les produits phytosanitaires, le référentiel des exigences relatives à cet agrément, reposant sur la notion de bonnes pratiques d'expérimentation (BPE), ainsi que les procédures afférentes, ont été mis à jour.

En prévision de la programmation d'audits des organismes habilités ou demandeurs d'agrément selon ce nouveau référentiel à partir de 2005, nous recherchons :

- **des experts techniques** justifiant d'une solide expérience et de connaissances techniques approfondies dans les domaines de la protection des cultures et de l'expérimentation biologique sur les produits phytosanitaires,
- **des responsables d'équipe d'audit** justifiant de connaissances en organisation de l'entreprise et gestion documentaire, d'une solide expérience de l'audit et capables de diriger une équipe d'auditeurs.

Contact : nicolas.scholtus@cofrac.fr

Brève

PCA, l'organisme d'accréditation polonais devient signataire du MLA d'EA pour les essais, les étalonnages, la certification de systèmes de management, de personnes et de produits. ■

Calendrier

Réunions Cofrac

Octobre

19-21 Salon Mesureexpo

19 Conférence Cofrac « Apprenez à lire la marque Cofrac »

Novembre

4-6 Journées Internationales de la Biologie

6 Café scientifique, conférence Cofrac à 11 h 30

Décembre

1^{er} 2^e forum Accréditation et organismes certificateurs

Réunions internationales

Septembre

9 Comité Certification EA à Budapest

10 Comité Publications EA à Milan

10 Comité Inspection EA à Budapest

14-15 Comité Laboratoires EA en Roumanie

16 Comité exécutif EA à Dublin

Octobre

3-13 Assemblées générales d'Illac et IAF au Cap en Afrique du Sud

Novembre

23 Comité exécutif EA à Zagreb

24-25 Assemblée générale EA à Zagreb

Communication

Premières accréditations en mesures de champs électromagnétiques sur site

Au 1^{er} octobre, AEMC Mesures (n° 1-0543 et 1-0544), Apave Parisienne (n° 1-1515), Bureau Veritas (n° 1-1561 à 1-1567), CETE Apave Sudeurope (n° 1-1461), CSTB Grenoble (1-1542), Norisko Construction (n° 1-1527) et Télédiffusion de France (n° 1-0747) sont accrédités dans le cadre des « mesures santé » mises en place par l'Agence nationale des fréquences. Elles visent à vérifier le respect des limitations d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les stations émettrices fixes telles que les stations de base utilisées en radiotéléphonie mobile.